



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 4966

## Texte de la question

M. Georges Ginesta appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation dramatique du peuple Hmong. Installée au Nord Laos, dans la zone du Xieng-Khouang, cette communauté de montagnards est cernée par l'armée gouvernementale qui lui interdit tout contact avec les nombreuses ONG soucieuses de lui venir en aide. Pris dans une véritable souricière, ces hommes, ces femmes et ces enfants sont systématiquement poursuivis et abattus ; leur seul crime est d'avoir aidé les Français pendant la guerre d'Indochine puis les Américains pendant la guerre du Vietnam. Il semblerait, d'après des statistiques non officielles, que leur nombre soit passé de 8 172 en 1989 à quelque 780 individus en 2004. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser la position de la France face à ce drame et les mesures susceptibles d'être prises afin de secourir le peuple Hmong au Laos.

## Texte de la réponse

La situation de la population hmong est, en effet, préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande, où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. Des opérations de rapatriement de ces familles hmongs ont été entreprises à la fin du mois de juin 2008. Elles font l'objet d'un suivi très vigilant de la part de nos ambassades à Bangkok et à Vientiane, qui ont des contacts très réguliers avec les principaux responsables institutionnels du dossier ainsi qu'avec le HCR et MSF. De façon systématique, à titre national ou dans le cadre européen, la France invite les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Pour sa part, l'Union européenne a invité, en 2007, la Thaïlande à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong. La France entend poursuivre le dialogue, exigeant et vigilant, déjà engagé avec les Laotiens sur la question hmong, ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Ginesta](#)

**Circonscription :** Var (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4966

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 septembre 2007, page 5719

**Réponse publiée le** : 23 décembre 2008, page 11101